

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 55

Votants : 65 (dont 10 procurations)

N° 9

OBJET :

**BELLERIVE SUR
ALLIER**

**PLATEAU
D'ECONOMIE
SPORTIVE**

**ECHANGE AVEC LA
COMMUNE DE
BELLERIVE SUR
ALLIER**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 1 MARS 2022

Publiée ou notifiée

le : - 1 MARS 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET (à partir de la délibération n° 2), Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n° 2), Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n° 8, 9,10) Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Anne-Sophie RAVACHE, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Christiane LEPRAT (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Bernard KAJDAN (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Jean-Pierre SIGAUD (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN – Sandrine MIZOULE-MORIER à Jean-Claude BRAT – Jean ALMAZAN à Charlotte BENOIT - Sylvie DUBREUIL à Bernard KAJDAN – Patrick BLETHON à Corinne IBARRA - Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT - Jean-Philippe SALAT à Evelyne VOITELLIER - Pauline TIROT à Henri SARRE - Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA – Christiane LEPRAT à Linda PELISSIER (à partir de la délibération n° 4 D/)

Absents représentés par leur suppléant :

M. François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

M. Thierry LAPLACE - Alain VENUAT - Ariane MILET - Bertrand BAYLAUCQ - François HUGUET - Jean-Marc BOUREL - Alexandre GIRAUD - Séverine THOMAS-MOLLON

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée par la Loi n° 99-533 du 25 juin 1999,

Vu l'acte de vente signé entre les consorts Martinet et la communauté d'agglomération de Vichy le 11 février 2002, relatif à l'acquisition par ledit établissement public de la parcelle AP 224 située à Bellerive sur Allier, et ce afin de compléter sa réserve foncière dans le cadre du projet d'aménagement de la Boucle des Isles,

Vu l'arrêté n° 378 du 16 novembre 2005 du Sous-Préfet de l'arrondissement de Vichy autorisant l'actualisation des statuts et l'extension des compétences facultatives de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,

Vu la délibération n° 2C du Bureau communautaire en date du 6 février 2014 actant l'acquisition auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bellerive sur Allier, notamment de la parcelle AP 222 située à Bellerive sur Allier, également afin de compléter sa réserve foncière dans le cadre du projet d'aménagement de la Boucle des Isles,

Vu l'acte administratif signé entre la commune de Bellerive sur Allier et Vichy Val d'Allier le 20 mars 2014, relatif à l'acquisition par la communauté d'agglomération des parcelles AP 223 et AP 769 situées à Bellerive sur Allier, toujours afin de compléter sa réserve foncière dans le cadre du projet d'aménagement de la Boucle des Isles,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Auvergne des 22 et 23 septembre 2014 instituant les Contrats Auvergne + 3^{ème} génération,

Vu la délibération n° 4A/ du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 18 juin 2015 approuvant le projet d'agglomération – volet territorial 2015-2025,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la délibération n° 4B du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 24 septembre 2015 relative à la signature du Contrat Auvergne + 3^{ème} génération,

Vu la délibération n° 5 du Bureau communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 22 septembre 2016 relative à l'étude patrimoniale et de positionnement stratégique du pôle d'économie sportive,

Vu l'arrêté n° 3188/16 du 5 décembre 2016 du Préfet de l'Allier portant fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise et création de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu la délibération n° 3 du Conseil communautaire de Vichy Communauté en date du 28 septembre 2017 portant modification statutaire dans le cadre de la procédure d'harmonisation des compétences optionnelles et supplémentaires prévue par l'article L5211-41-3 III du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 9A/ du Conseil communautaire de Vichy Communauté en date du 28 septembre 2017 approuvant l'actualisation du projet d'agglomération – volet territorial 2015-2025 susvisé,

Vu l'arrêté n° 2017/667 du 27 décembre 2017 du Sous-Préfet de l'arrondissement de Vichy autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu les statuts de Vichy Communauté et notamment sa compétence obligatoire en matière de développement économique, sa compétence optionnelle en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ainsi que sa compétence supplémentaire en matière de soutien à l'attractivité du territoire,

Vu l'acte de vente signé entre M. et Mme Farret et Vichy Communauté le 24 mai 2018, relatif à l'acquisition par la communauté d'agglomération de la parcelle AP 225 située à Bellerive sur Allier, toujours afin de compléter sa réserve foncière dans le cadre du projet d'aménagement de la Boucle des Isles,

Vu la délibération n° 27 du Conseil communautaire de Vichy Communauté en date du 13 février 2020 adoptant la Déclaration de Projet n° 1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Bellerive sur Allier concernant le projet de pôle d'excellence de la performance sportive et sport pour tous, ledit projet ayant été soumis précédemment à enquête publique,

Vu l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Générale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme en date du 27 septembre 2021 estimant d'une part, la valeur vénale d'une emprise d'environ 28 390 m² de la parcelle AP 768 appartenant à la commune de Bellerive sur Allier à 100 000 € avec une marge d'appréciation de +/- 15%, et d'autre part, la valeur vénale d'une emprise globale d'environ 16 790 m² issue des parcelles communautaires AP 223, 224, 225, 769 et de AP 222 en cours d'acquisition, à 38 000 € et ce avec une marge d'appréciation de +/- 15%,

Considérant qu'un des objectifs de la réalisation du futur plateau d'économie sportive est de mutualiser entre les communes de Bellerive sur Allier et de Vichy et Vichy Communauté, un espace de terrains de plein air situés dans la Boucle des Isles et dont les parcelles précitées font partie,

Considérant la nécessité tant pour la commune de Bellerive sur Allier que pour la communauté d'agglomération d'accroître le nombre de terrains de plein air pour assurer les entraînements en semaine et certaines compétitions le week-end,

Considérant l'accord de la commune de Bellerive sur Allier, propriétaire entre autres de la parcelle AP 768, pour céder à Vichy Communauté une partie d'environ 28 390 m² de ladite parcelle, en contrepartie d'une emprise d'environ 16 790 m² issue des parcelles communautaires AP 223, 224, 225, 769 ainsi que de la parcelle AP 222 actuellement en cours d'acquisition par la communauté d'agglomération,

Considérant l'accord de Vichy Communauté pour céder à la commune de Bellerive sur Allier une emprise d'environ 16 790 m² issue des parcelles susmentionnées en contrepartie d'une emprise d'environ 28 390 m² de la parcelle communale AP 768,

Considérant l'accord des parties pour que ledit échange soit réalisé sans soulte,

Considérant que le projet global d'aménagement du plateau d'économie sportive revêt un caractère d'intérêt général,

Propose au Conseil Communautaire :

- de déroger à l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Générale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme et d'échanger l'emprise d'environ 16 790 m² issue des parcelles AP 222, 223, 224, 225 et 769 (une fois que Vichy Communauté sera propriétaire de AP 222 actuellement en cours d'acquisition), contre une emprise d'environ 28 390 m² de la parcelle AP 768 appartenant à la commune de Bellerive sur Allier.
- de réaliser cet échange sans soulte.
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à la gestion patrimoniale pour signer tous les documents et actes afférents à cet échange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
 - dit que les dépenses inhérentes à cet échange seront imputées au budget principal de Vichy Communauté,
 - charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le .
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,



BELLERIVE-SUR-ALLIER
TERRAINS DE SPORT-BOUCLE DES ISLES

■ Cession par Vichy Communauté au profit de la Ville de Bellerive-sur-Allier

■ Cession par la Ville de Bellerive-sur-Allier au profit de Vichy Communauté



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 9 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER

Objet de l'acte : 2022 - BELLERIVE SUR ALLIER - PLATEAU D'ECONOMIE SPORTIVE -
ECHANGE AVEC LA COMMUNE DE BELLERIVE SUR ALLIER

.....
Date de décision: 24/02/2022

Date de réception de l'accusé 01/03/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 24FEV2022_9

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220224-24FEV2022_9-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 9.pdf (99_DE-003-200071363-20220224-24FEV2022_9-DE-1-1_1.pdf)